

ON S'ABONNE
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOZ, ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE:
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS:
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement
refusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

Table with 4 main sections: CALENDRIER DU LOT, Départ des Correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Includes dates, routes, and delivery times.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 23 Juillet 1864.

BULLETIN

Le Sleswig est aujourd'hui complètement occupé par les Autrichiens. L'île de Fœhr étant prise, le pouvoir des armées alliées est entier sur le continent comme sur les îles. — La suspension des hostilités a commencée le 20 juillet. La trêve doit durer onze jours. Pendant ce temps rien ne doit être changé dans l'administration du Jutland. La presse viennoise affirme que l'Autriche et la Prusse posent, comme condition absolue des négociations, l'indépendance complète des Duchés. A cette condition seulement, un armistice plus ou moins long sera consenti. Les autres points relatifs à la paix seront discutés ultérieurement.

« C'est à Vienne, dit la Correspondance Beyvet que doivent avoir lieu les négociations pour un arrangement pacifique entre l'Allemagne et le Danemark. On avait parlé d'un retour au projet d'union personnelle, mais la Prusse et l'Autriche s'y opposent formellement. Leur programme paraît être l'annexion pure et simple des Duchés.

» Si nous en croyons une correspondance de Copenhague, les prétentions allemandes seraient fort mal accueillies non-seulement au sein des deux Chambres, mais dans la population danoise et jusque dans les Duchés envahis. Cette irritation cause un très grand embarras au gouvernement du roi Christian. A ce point, dit la lettre qui nous apporte les informations qui précèdent, qu'il ne serait pas impossible que les pourparlers de Vienne n'aboutissent point et que les choses revinssent à l'état belliqueux.

» Du reste, les journaux publient une dépêche du Cte Russel à lord Paget, où il est expressément déclaré qu'en tout état de cause, l'Angleterre ne sou-

tiendra pas le Danemark par la force des armes. Lord Russell se vante : Si les Allemands menaçaient aujourd'hui Copenhague, la grande-Bretagne serait forcément obligée d'envoyer des navires et peut-être la France des soldats.

» Suivant quelques personnes que l'on suppose bien informées, le voyage du roi d'Espagne ne serait pas étranger à une combinaison qui, le cas échéant, réunirait dans une entente défensive et offensive la France, l'Angleterre, le Portugal l'Espagne et l'Italie.»

A Turin, la Chambre des députés vient d'avoir une séance fort regrettable. L'assemblée était littéralement transformée en Chambre d'accusation. Les tribunes étaient pleines, malgré une chaleur de 35 degrés. Après le vote de la loi qui accorde une pension viagère aux Mille de Marsala, la Chambre a entendu M. Posoli, rapporteur de la commission d'enquête, sur la participation de quelques députés aux affaires des chemins de fer méridionaux. MM. Bastogi et Susani, sur lesquels couraient des bruits vagues, fournissent des explications qui ne semblent pas produire beaucoup d'effet. Le rapport de la commission conclut que les bruits vagues et les soupçons de corruption, contre les députés, sont faux ; mais il reconnaît l'incompatibilité du mandat de député avec les places d'administrateur ou la qualité d'intéressé dans les affaires qui peuvent être en litige avec l'Etat, et blâme MM. Bastogi et Susani.

La conclusion de ce rapport a fortement ému la Chambre.

Il a été question, ces jours-ci, à la chambre des communes, du différend brésilien. Des explications qu'a données lord Palmerston, il

essayons de tracer ici, de ses travaux et de son livre, une esquisse rapide.

Dans le canton de Saint-Céré, sur un des versants de cette splendide et riche vallée qu'arrose et féconde la Bave, est la paroisse de St-Jean-Lespinasse. C'est là que M. l'abbé Paramelle a rempli, pendant quelques années, les fonctions de desservant ; et c'est de là qu'explorant le département du Lot, il est parvenu, à force de patience, de recherches et d'études, à découvrir les secrets de la nature, pour la formation des sources, et qu'il a élaboré et fondé sa savante et précieuse méthode.

Il est frappé du contraste que présentent, sous le rapport des sources, la partie orientale et la partie occidentale du département du Lot. La partie orientale lui offre partout des terrains primitifs, où les cours d'eau abondent, où les sources jaillissent de toutes parts. La partie occidentale et méridionale, embrassant vingt-quatre cantons, ne se compose que de terrains calcaires, manquant généralement de ruisseaux, de fontaines et de puits. Dans la partie la plus calcaire du département, il est une étendue de cinquante lieues carrées, qui ne présente pas un seul cours d'eau. Il est touché des maux sans nombre que cause la disette d'eau pour les hommes, pour les animaux et pour l'agriculture. Sachant qu'il tombe autant de pluie sur les terres calcaires que sur les autres, il conçoit la possibilité d'y découvrir des sources souterraines. C'était une idée providentielle qui se révélait à lui, et une illumination de son génie qui lui faisait entrevoir une science nouvelle.

Dès ce moment il se met à l'œuvre. Il examine les livres qui ont été composés, en divers temps, sur l'art de découvrir les sources. Il n'y trouve rien qui puisse le conduire au but qu'il entrevoit. Il comprend qu'il ne doit compter que sur lui-même et sur ses observations, en prenant pour base la géologie. Il étudie tour à tour, dans le département du Lot, les terrains calcaires et les terrains primitifs ; il examine les cours d'eau, les sources visibles et leurs bassins ; il observe les montagnes et les vallons, tous les reliefs et toutes les dépressions du terrain. Ni les fatigues, ni les déceptions, ni la multiplicité et la longueur des travaux, rien ne l'arrête et le décourage. Il a confiance en lui et dans la science qu'il cherche.

résulterait que des négociations sont entamées avec le Portugal, et que le cabinet anglais espère arriver à un résultat satisfaisant.

Contrairement aux assertions de quelques journaux espagnols, La Epoca annonce que le cabinet de Madrid, dès que l'empereur Maximilien lui aura notifié son avènement, s'empressera d'accréditer un ambassadeur à la cour de Mexico.

Un différend, qui peut avoir des suites sérieuses, vient de s'élever, à New-York, entre le président Lincoln et le gouverneur de New-York. Le général Dix, ayant fait saisir deux journaux, a été assigné devant la justice civile, et M. Lincoln lui a défendu d'obéir à l'assignation. De son côté, M. de Seymour a déclaré qu'il fera exécuter par la force l'ordre de la justice, et qu'il ordonnera, au besoin, l'arrestation du général.

Il s'agit, comme on le voit, dit le Constitutionnel, d'un véritable conflit entre le pouvoir fédéral et l'autorité locale d'un Etat.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Hanovre, 21 juillet. Une proclamation royale vient de prononcer l'ajournement de la Chambre des Députés. L'époque de la rentrée n'est pas indiquée. Il est peu probable que se soit pour l'automne prochain.

Londres, 21 juillet. Une dépêche privée, en date de New-York, 10 juillet, assure que le général fédéral Wallace a été battu, dans le Maryland, après une bataille qui a duré huit heures.

Enfin, après neuf années d'études, d'exploration, de recherches, de comparaisons, de fatigues et de lutte, il avait vaincu les difficultés. Il put s'écrier comme autrefois Archimède : Je l'ai trouvé. Il avait découvert, pour les sources souterraines, les secrets des lois de la nature. Il était parvenu à pouvoir déterminer, pour chaque source qu'il découvrirait, ces trois points essentiels : sa direction, sa profondeur et son volume. C'est ainsi que l'abbé Paramelle a réalisé, pour la science hydroscopique, cette maxime profonde de Buffon : « Le génie est une longue patience. »

La théorie de la science hydroscopique est trouvée : il faut la réduire en pratique, et en vérifier la valeur par l'épreuve de l'expérience.

En 1827, M. Paramelle présente au Conseil général du Lot un abrégé de sa méthode. Le Conseil lui donne des encouragements et met à la disposition de M. le Préfet un secours pour concourir aux frais des fouilles, sous la direction de M. l'abbé Paramelle, dans les communes du département du Lot, où il voudra faire l'application de sa théorie pour la découverte des cours d'eau. Le succès couronne pleinement les premières recherches pratiques du savant hydroscopiste. Partout où l'on fait creuser, d'après ses indications, on trouve un cours d'eau.

En 1829, l'abbé Paramelle présente en personne devant le Conseil général ; il y expose longuement sa théorie et les moyens de la propager. L'Assemblée lui vote des éloges, des remerciements et des encouragements. Elle accorde, cette fois, un secours plus important, pour indemniser M. Paramelle de ses sacrifices et pour aider les communes qui voudront faire des fouilles aux endroits qu'il aura désignés.

Encouragé par ses premiers succès, plein de confiance en sa théorie, M. l'abbé Paramelle poursuit ses explorations, et à mesure qu'il met à jour de nouvelles sources, la renommée propageait loin ses découvertes merveilleuses. Le Conseil Général du Lot, en 1831, rend un nouvel hommage à la science précieuse et bienfaisante de l'abbé Paramelle.

Il a bientôt doté le département du Lot d'un grand nombre de sources. Les départements voisins font un appel à sa science, et demandent, comme une faveur, d'avoir part à ses bienfaits. Dès lors le célèbre hydroscopiste, avec l'agrément de son Evêque, renonce

Londres, 21 juillet. Le Daily News dit qu'il serait absurde de supposer que le roi Léopold, entouré d'alliances de famille, pût être, à Vichy, le promoteur d'une alliance exclusive.

La feuille anglaise ajoute : Rien ne touche davantage la Belgique et la paix de l'Europe que les nouvelles frontières du Danemark et la succession des Duchés. Des communications franches et amicales, sur ce sujet, entre le roi et l'Empereur son voisin sont désirables.

Breslau, 21 juillet.

Le major Schiwarz, officier russe bien connu, sa femme, le colonel Peuker, membre de la commission du paysans, un aide de camp, et un individu nommé Kossack, se sont noyés en passant la Vistule, à Varsovie.

Berlin, 21 juillet.

La Correspondance Provinciale déclare que la seule condition de paix acceptable est la cession totale des Duchés de Slesvig Holstein et Lauenbourg. Cette cession devrait s'effectuer entre les mains de la Prusse et de l'Autriche, sous la réserve d'une solution ultérieure relativement aux ayant droit de la succession et à l'Allemagne.

L'avis de la Diète germanique serait d'un poids considérable pour une décision finale et générale, mais elle ne saurait à elle seule trancher la question.

Rendsbourg, 21 juillet.

Des avis récents annoncent que le capitaine danois Hammer a été pris dans un golfe près de l'île de Fanø. Le capitaine Hammer avait fait couler lui-même ; avant d'être pris, sept de ses canonnières.

Quelques journaux ont cherché à faire croire que le titre de duc de Montmorency aurait été accordé à M. Adalbert de Talleyrand Périgord en vue d'un mariage projeté entre la princesse Anna Murat et lui. — Ces journaux ont été mal renseignés. — Il n'a jamais été question de ce mariage, et l'Empereur, en faisant usage de sa prérogative pour accorder un titre qui lui était demandé, n'a pas eu à prendre en considération un projet qui n'existait pas. (Constitutionnel).

aux fonctions curiales. Il va se consacrer à l'hydroscopie, pour répandre le plus qu'il pourra les bienfaits de cette science.

De 1832 à 1854, M. l'abbé Paramelle a fait chaque année des tournées hydroscopiques très-laborieuses et très-régulières dans une grande partie de la France : elles duraient du 1er mars au 1er juillet, et du 1er septembre au 1er décembre. A l'exception des dimanches et des fêtes, il était sur pied, tous les jours, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, allant à cheval d'un lieu à l'autre et ne se reposant qu'une heure par jour. Il explorait en moyenne deux départements par an, en donnant toujours la priorité aux départements qui lui avaient adressé le plus grand nombre de demandes. Pour chaque source indiquée, on lui payait des honoraires fixes, déterminés d'après un tarif régulier et variant d'un département à l'autre, suivant qu'ils sont plus ou moins éloignés du département du Lot, lieu de sa résidence.

Depuis 1828 jusqu'en 1854, M. Paramelle a successivement exploré quarante départements ; il a parcouru plusieurs parties de cinq autres départements, et fait des excursions dans quelques états voisins de la France. Il y a indiqué plus de dix mille sources. En prenant pour base les réussites et les non réussites, régulièrement constatées par des procès-verbaux authentiques et déposés à la Préfecture du Lot, on trouve que la moyenne des sources, découvertes d'après les indications de M. Paramelle, a été de onze sur douze.

A mesure que l'abbé Paramelle poursuivait ses explorations hydroscopiques, de nombreux journaux de Paris et de la province publiaient la certitude et les avantages de sa méthode scientifique et faisaient connaître à la France et au monde les travaux et les succès étonnants du savant hydroscopiste.

Il A partir de l'année 1854, M. l'abbé Paramelle est obligé d'interrompre la régularité de ses tournées hydroscopiques. Parvenu alors à l'âge de 64 ans, il commence à être atteint de quelques infirmités, qui ne lui ont pas permis, depuis, de se livrer aux mêmes travaux qu'autrefois, pour aller à la découverte des sources dans les contrées qui l'appelaient. Dès lors il se met sérieusement à l'œuvre, pour coordonner, compléter et perfectionner les pages qu'il avait rédi-

HYDROSCOPIE

L'Abbé PARAMELLE

et L'Art de découvrir les sources.

L'Hydroscopie, ou l'art de découvrir les sources, est une branche des sciences physiques, dont on reconnaît plus que jamais l'importance, et qui, dans notre siècle, a pris une extension considérable. La découverte des cours d'eau, que la terre cache dans son sein, satisfait à un besoin impérieux des hommes, des animaux et des plantes ; elle ne peut que contribuer puissamment au progrès de l'agriculture et au bien-être matériel des nations.

Chez les anciens, comme chez les modernes, on a fait de nombreuses tentatives, pour trouver le secret de découvrir les sources. On a essayé de la science et de la baguette divinatoire. Mais ni la science ni la divination n'avaient pu produire, avant le XIXe siècle, rien de certain, ni de satisfaisant.

Notre célèbre Quercy, qui, depuis une haute antiquité, a produit tant de grands hommes et de grandes choses, a vu tout-à-coup, dans notre siècle, un enfant de nos montagnes entrer dans le domaine de l'Hydroscopie, fonder, sur des principes fixes, cette branche des connaissances humaines, jusqu'ici incertaine et indécise, et la porter au rang des sciences positives. Cet humble et modeste savant, qui est une de nos gloires, et dont le nom, désormais immortel, appartient à l'histoire, est M. l'abbé Paramelle.

La plupart des habitants du Lot ont entendu parler de l'abbé Paramelle et de ses découvertes ; mais parmi les personnes qui n'ont pas lu ses écrits, il en est peu qui aient une idée exacte et précise des longues recherches de ce savant, des expériences si multipliées qu'il a faites, de la méthode scientifique qu'il a découverte et des prodigieux résultats qu'il a obtenus.

C'est dans le but de populariser la science hydroscopique de l'abbé Paramelle, et d'être ainsi de quelque utilité à nos lecteurs et à notre pays, que nous

DÉCRET

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS,
A tous présents et à venir, SALUT,
Vu les lois des 24 août 1793, 8 nivôse an vi, 22 et 28 floréal an vii ;
Vu les ordonnances royales des 29 avril et 10 mai 1831, concernant la création des rentes au porteur ;
Considérant que le paiement des rentes nominatives, effectué dans les formes prescrites par la loi du 22 floréal an vii, exige que le titre soit représenté au payeur, pour être revêtu d'une estampille ;
Considérant que les rentes au porteur sont payées sur des coupons qui sont détachés du titre à chaque échéance, et que ce mode de paiement, qui leur est propre, présente des facilités appréciables du public, en même temps qu'il simplifie la justification de la dépense ;
Considérant que les mêmes facilités peuvent être accordées aux propriétaires de rentes nominatives, suivant leur convenance, et que cette modification facultative dans la forme du titre n'offre rien d'incompatible avec les garanties dues au trésor ;
Sur la proposition de notre ministre secrétaire d'Etat des finances,
AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il sera créé, pour les propriétaires de rentes 3 p. 0/0 qui en feront la demande, des titres nominatifs de sommes fixes et munis de coupons d'arrérages payables au porteur.

Ces titres ne pourront être délivrés qu'aux rentiers ayant la pleine et entière disposition de leurs inscriptions.

La délivrance en sera opérée au Trésor public, par voie de transfert ou de mutation, sur les justifications de droit, ou par voie d'échange, sur la déclaration du rentier inscrit, certifiée par un agent de change ou par un notaire.

Les inscriptions au porteur pourront, sur la simple remise des titres, être échangées contre des inscriptions nominatives pourvues de coupons.

Le montant des coupures de rentes sera déterminé par notre ministre des finances,

ART. 2.

Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à Fontainebleau, le 18 juin 1864.
Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur
Le Ministre Secrétaire d'Etat au département des finances,
Signé ACHILLE FOULD.

ARRÊTÉ

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret impérial du 18 juin dernier, concernant la création d'inscriptions nominatives 3 p. 0/0 pourvues des coupons d'arrérages payables au porteur,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les inscriptions nominatives, dont la création est autorisée par le décret du 18 juin 1864, seront des quotités ci-après, savoir :

5 fr., de rente.	50 fr., de rente.	500 fr., de rente.
10 idem.	100 idem.	1,000 idem.
20 idem.	200 idem.	1,500 idem.
30 idem.	300 idem.	3,000 idem.

Les extraits de ces inscriptions seront munis de 40 coupons d'arrérages trimestriels.

Ces coupons seront séparés d'un talon qui restera déposé au Trésor public.

Au bout de dix années, le rentier inscrit obtiendra un nouveau titre, sur la justification de son existence.

ART. 2.

Lesdites inscriptions seront portées sur des registres spéciaux et classées par séries, selon leur quotité ; elles feront l'objet d'une comptabilité distincte.

gées sur sa science hydroscopique. Il ne veut pas emporter dans la tombe le secret de ses découvertes. Il comprend que c'est pour lui un impérieux devoir, de laisser à ses contemporains et à la postérité l'exposé de cette théorie scientifique, dont il est le créateur et dont l'application a eu des succès si étonnants par la découverte de tant de sources précieuses.

En l'année 1856, M. Paramelle publia son ouvrage sur *l'art de découvrir les sources*. (Un volume in-8° de plus de 400 pages). Ce livre ne contient pas un système imaginaire et purement spéculatif : c'est l'exposé des principes de la science hydroscopique, fruit de profondes études et de comparaisons en tout genre, faites par l'auteur sur toute espèce de terrains et de cours d'eau. C'est d'après cette théorie, que le savant hydroscopiste a découvert tant de sources souterraines, et qu'il a élevé si haut la renommée de son art merveilleux. « J'espère, dit l'abbé Paramelle, qu'on ne trouvera pas les épreuves, que cette théorie a subies, trop peu nombreuses, ni insuffisantes, quand on saura que, pendant vingt-cinq ans, elle a été expérimentée positivement et négativement dans plus de trente mille localités, situées dans quarante départements, qui m'avaient fait parvenir de 300 à 2000 demandes chacun. Elle a été expérimentée positivement chaque fois qu'elle m'a servi à indiquer une source, et négativement toutes les fois qu'elle m'a fait connaître que le terrain sur lequel j'opérais n'en renfermait point. »

La méthode, que renferme ce livre, doit donc être placée au rang des sciences positives, puisqu'une longue expérience et de prodigieux succès en ont démontré la certitude et la solidité.

L'art de découvrir les sources, ou les cours d'eau souterrains, est basé sur la configuration extérieure du sol visible, et sur la structure et la nature intérieure des diverses couches de terrains. C'est donc à la géognosie que M. Paramelle emprunte les éléments essentiels qui servent de fondement à sa méthode. La géognosie présente des lois générales, qui offrent de loin en loin quelques exceptions. Comme la formation et la direction des cours d'eau, tant visibles que cachés, est subordonnée au gisement et

La délivrance en sera opérée gratuitement par l'agent comptable des transferts.

ART. 3.

Les extraits d'inscription déposés pour être transférés, reconvertis ou renouvelés, seront immédiatement frappés du timbre d'annulation tant sur le corps du titre que sur les coupons y annexés.

Le dépôt en sera constaté par un récépissé à talon, visé au contrôle.

ART. 4.

Le transfert et la mutation des rentes nominatives munies de coupons au porteur ne pourront s'opérer qu'avec la jouissance des coupons non détachés du titre.

ART. 5.

Les arrérages en seront ordonnés sur la Caisse centrale du Trésor public et payés suivant les règles applicables aux rentes au porteur.

ART. 6.

Le présent arrêté sera déposé au secrétariat général, qui en transmettra des ampliations aux chefs de service chargés de son exécution.

Paris, le 6 juillet 1864.

Signé ACHILLE FOULD.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On lit dans le Bulletin du *Moniteur* :

Le ministre des affaires étrangères du Maroc vient d'adresser aux agents des puissances européennes une circulaire ainsi conçue : Je vous apprendis que notre maître vient de proclamer, dans tout son empire, la liberté du commerce, conformément aux traités en vigueur.

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* fait observer, par l'organe de M. Edouard Simon, qu'à supposer que les négociations entre le Danemark et l'Allemagne aboutissent promptement, il reste encore des points importants à régler entre les deux grandes puissances allemandes et la Diète germanique, et entre ces trois gouvernements et les Duchés.

La Diète germanique qui n'a pas pris part à la guerre, mais qui a siégé à la conférence de Londres, sera-t-elle exclue des négociations de paix et sera-t-elle tenue d'indemniser les deux grandes puissances des frais de guerre que le Danemark sera hors d'état d'acquitter ? Verra-t-on se renouveler, à propos du traité de paix, qui va être signé à Vienne, ce qui s'est passé à propos du traité de Londres de 1852 ? C'est-à-dire, l'Autriche et la Prusse croiront-elles pouvoir établir un nouvel ordre de choses dans un pays fédéral sans le concours et le consentement de la Diète germanique ? Enfin, tous ces remaniements seront-ils décrétés par les gouvernements allemands sans qu'il soit tenu compte des vœux des populations du Sleswig-Holstein ? Les Duchés seront-ils considérés par la Prusse comme pays conquis, non-seulement vis-à-vis du Danemark, mais vis-à-vis des habitants qu'on a voulu affranchir et rendre à eux-mêmes ?

LES DÉBATS.

On lit dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. Weiss :

Tandis que les Prussiens s'écrient que la Prusse ne peut pas avoir combattu pour rien—ce

à la constitution des terrains, il en résulte que la science hydroscopique offre des lois générales, qui sont incontestables dans la presque totalité des cas, mais qui font défaut dans quelques cas particuliers. Telle est la raison bien simple, qui nous explique, pourquoi la méthode de l'abbé Paramelle doit naturellement et par exception échouer quelquefois, bien qu'elle réussisse presque toujours pour l'indication précise des sources souterraines.

L'ouvrage de M. Paramelle est écrit dans un style simple, clair, correct, aisé, naturel. Comme il convient à une œuvre scientifique de haut mérite, son livre se distingue par l'heureuse disposition, l'ordre lumineux et l'enchaînement logique des pensées, jamais par la recherche prétentieuse des expressions.

L'auteur a une manière de présenter les choses, qui les grave facilement dans l'esprit. Après une lecture attentive et sérieuse de ce livre, on se trouve surpris et charmé du nombre et de la variété des connaissances scientifiques qu'on a acquises.

L'habile hydroscopiste consacre quelques chapitres préliminaires à présenter un exposé succinct des notions de géognosie, qui servent de base à sa théorie, et qu'il est indispensable d'avoir, pour comprendre sa méthode. Après avoir fait connaître la structure intérieure des terrains et leurs différentes espèces, il jette un coup-d'oeil sur la configuration extérieure de la terre, et fait un examen rapide des hauteurs, des versants et des plaines.

Puis abordant l'hydroscopie, il examine les cours d'eau, il recherche tour à tour la nature, l'origine et la formation des sources.

Il trace les principes, d'après lesquels on peut arriver à suivre la direction des sources souterraines. Il expose la manière de découvrir leur profondeur et leur volume.

Il passe en revue les terrains favorables et les terrains défavorables à la découverte des sources. Il signale les terrains qui font obstacle à la formation des sources.

Il fait connaître les eaux minérales, thermales, intermittentes, les eaux potables les eaux impotables, les eaux troubles et les moyens de les clarifier.

Pour compléter sa théorie, il indique les travaux qu'il faut exécuter, pour mettre les sources à découvert et les moyens de suppléer au défaut de

qui signifie qu'il faut que la Prusse garde pour elle quelque chose des territoires conquis. — Les Autrichiens exhortent leur gouvernement à proclamer bien haut que d'avoir combattu pour l'Allemagne, ce n'est pas avoir combattu pour rien ; que l'honneur d'avoir affranchi des Allemands du joug étranger paraît à l'Autriche une compensation assez belle de ses sacrifices, et que la Prusse ne doit pas chercher plus de compensations matérielles que l'Autriche. Ainsi les querelles et les divisions se perpétuent, sous un accord réel sans doute, mais à chaque instant chancelant.

LA FRANCE.

Après avoir fait observer qu'il est naturel que le voyage en France d'un Souverain aussi estimé, aussi respecté, aussi entouré de la considération et de la confiance générales que l'est le roi des Belges, excite l'attention du monde politique, ajoute *La France*, sous la signature de M. Cohen :

La vérité, c'est que le roi des Belges vient chercher, à Vichy, les soins que sa santé réclame, et c'est là le but principal de son voyage.

Maintenant, lorsque deux souverains qui jouent, parmi les puissances modernes, un rôle aussi considérable, l'un par l'autorité et la sagesse de son esprit mûri à la pratique du pouvoir, l'autre par le prestige de son nom, la grandeur de sa politique et la puissance du pays qu'il gouverne, passent plusieurs jours ensemble dans une existence en quelque sorte commune, il est impossible qu'ils n'échangent pas leurs vues sur les grands intérêts de l'ordre et de la paix européenne, et n'en fassent pas l'objet de leurs méditations.

LE SIÈCLE.

Le *Siècle* commente un article de la *Gazette de Moscou* où il est dit que la convention arrêtée entre les trois puissances, si convention il y a, ne porte, dans tous les cas, que sur les moyens de maintenir la paix chez elles.

Le journal russe prend soin d'ajouter, écrit M. de la Bédollière, que le Czar est parfaitement résolu à ne jamais travailler dans le sens des nationalités, à combattre tout mouvement national qui aboutirait à un démembrement de la Russie, « car c'est précisément ce qu'il veut éviter à tout prix. »

C'est pour cette politique que sont commises, en ce moment, tant d'atrocités ; c'est au Moloch de l'unité moscovite que sont sacrifiées tant de victimes !

Pour extrait : A. LAYTOU.

On lit dans le *Daily News* du 20 juillet :

On se sentira, ce matin, soulagé d'un grand poids en apprenant que la trace de l'assassin de feu M. Briggs a été enfin découverte. La police a fait une descente hier chez un cocher de cabriolet, à Bow, où, pendant quelques mois, a logé un tailleur allemand nommé Francis Muller. Il se dit maintenant que cet homme est parti de Londres il y a quelques jours, pour se rendre à New-York. C'est la petite fille du cocher en question, qui, la pre-

sources proprement dites.

Un rapide coup-d'oeil, jeté sur l'origine, les progrès, et les succès de cette théorie, forme le couronnement de l'ouvrage.

Tel est le plan général de ce traité, divisé en 32 chapitres.

Ce qui donne de la variété et un nouvel attrait à ce traité scientifique, c'est que l'auteur y confirme fréquemment les principes qu'il expose par des faits particuliers et personnels, tirés des récits de ses nombreux voyages à travers la France, pour la découverte des sources. Bien qu'il se mette souvent en scène, la manière dont il parle de lui-même est si simple, si naturelle et si modeste, qu'elle ne choque pas le lecteur.

La publication de cet ouvrage a eu le succès qu'on devait en attendre. La 1^{re} édition, tirée à 3,000 exemplaires, a été rapidement épuisée. Il a fallu publier une 2^e édition, qui en appellera bientôt une 3^e. Déjà on a traduit ce livre en plusieurs langues, notamment en Espagnol, en Allemand, et en Anglais.

On serait dans un étrange erreur, si l'on s'imaginait qu'en lisant rapidement et superficiellement l'ouvrage de M. Paramelle, on entrera en pleine possession de sa science, et qu'on parviendra, comme lui, à fixer avec certitude la direction des sources souterraines, leur profondeur et leur volume. Les méthodes scientifiques et pratiques ne peuvent être bien connues et bien comprises, que par de sérieuses études, de nombreuses observations et de longues expériences.

Pour arriver aux mêmes résultats que l'abbé Paramelle, il faudrait avoir approfondi, comme lui, la science géologique, en étudiant, ainsi qu'il le dit, les œuvres des plus savants géologues, dont il cite les noms : il faudrait en faire l'application, en divers lieux, en examinant la direction des ruisseaux et des fontaines, ainsi que des sources souterraines, qu'on a découvertes, en étudiant la configuration extérieure des terrains et en se rendant compte de leur structure intérieure. Il faudrait aussi avoir quelques rayons de ce génie hydroscopique, qui distingue M. Paramelle. Mais même en se contentant de

mière, a fait la découverte. Après son départ, il y a quatre jours, elle trouva, dans la chambre qu'il avait occupée, une boîte pareille à celle dont se servent les bijoutiers. Son père, à qui elle la montra, se souvint du nom du bijoutier avec lequel avait été échangée la chaîne de M. Briggs. Le cocher en fit sur-le-champ sa déclaration à la police. La boîte fut portée à la boutique de M. Death, dont le nom et l'adresse étaient inscrits en dedans. M. Death la reconnut aussitôt pour être une de ses boîtes, et celle précisément dont il se serait servi pour y mettre une chaîne pareille à celle qui avait été échangée pour la chaîne qu'on supposait avoir été prise au défunt M. Briggs, et qu'on avait constaté comme lui ayant appartenu. Ce léger indice une fois obtenu, il s'agissait naturellement de rattacher ensuite Muller à l'homme qui avait échangé la chaîne et M. Death, en compagnie de la police et du cocher, se rendit à la maison de Bow. En voyant une photographie que Muller avait donnée à l'enfant, il reconnut de suite les traits comme étant ceux de la personne qui avait échangé la chaîne lundi. Puis il fallait s'assurer si le chapeau, laissé dans le wagon, sur le chemin de fer, le soir de l'assassinat, pouvait, en aucune façon, se rapporter à Muller.

Le cocher fut, en conséquence, conduit à Scoland-Yard, et lorsqu'on lui montra le chapeau, il le reconnut sur-le-champ pour être celui qu'il avait acheté pour Muller, il y a quatre mois. L'inspecteur Tanner obtint là dessus un mandat d'arrêt contre Francis Muller. Il y avait encore à prendre des renseignements sur tous les tenants et les aboutissants ; et comme en quittant son logement il avait dit que son intention était d'aller à l'étranger on s'enquit minutieusement de tous ceux qui semblaient pareillement avoir quitté l'Angleterre. Les investigations eurent du succès, et l'on constata parfaitement qu'une personne comme Muller était partie de Londres, il y avait quatre jours, à bord d'un vaisseau en destination pour New-York qui, ordinairement met en moyenne dix-neuf jours à faire la traversée et qui, après avoir quitté les Dunes plusieurs heures avant le commencement des recherches, doit être en pleine mer avant que le fait arrive à la connaissance du public.

On a demandé au Gouvernement son concours ; St-George Grey a donné toutes les facilités, et un steamer express de l'Amirauté venant de Liverpool a, depuis quelques heures, pris à son bord l'inspecteur Tanner et le sergent Clarke, pour aller à la poursuite de l'assassin, ou probablement pour attendre son arrivée ; car le steamer parviendra en Amérique quatre jours avant le bâtiment à voiles sur lequel Muller est parti. M. Death, le joaillier et le cocher, dont on ne sait pas encore bien le nom, accompagnent les agents de police à bord du steamer, afin de constater l'identité de Muller.

D'après tous les faits qu'on a pu, quant à présent recueillir sur le compte de Muller, on voit qu'il est venu en Angleterre, il y a environ 10 mois, qu'il a exercé le métier de tailleur. On avait assez souvent remarqué qu'il possédait une forte belle montre en or avec

la lecture attentive de son livre, si l'on sait bien le posséder et le comprendre, on aura des notions suffisantes, pour être en état de parvenir à indiquer les sources dans les cas les plus faciles.

La science hydroscopique de M. l'abbé Paramelle, après la publication de son livre, est désormais impénétrable. Il peut avoir une pleine confiance, qu'il se trouvera de temps en temps des hommes spéciaux, qui sauront comprendre, appliquer et perfectionner sa méthode. En terminant son livre, il dit avec cette simplicité modeste qui le caractérise : « Telle est la théorie » sur *l'art de découvrir les sources*, que j'ai appliquée, » durant un quart de siècle, dans quarante départements, et que je viens d'expliquer le mieux qu'il m'a été possible. Celui qui en fera l'application et réussira dans une plus forte proportion, prouvera qu'il la perfectionnée ; celui, qui réussira dans une moindre proportion, prouvera que je n'ai pas su l'expliquer, ou qu'il n'a pas su la comprendre. »

Ainsi M. l'abbé Paramelle a parcouru une carrière éminemment utile, et les services qu'il a rendus seront pour lui, dans ses vieux jours, un doux et consolant souvenir. Il a doté la moitié de la France d'un nombre considérable de sources, qui, sans lui, seraient demeurées inconnues, et il a laissé, dans un livre précieux, les principes de science, qui permettront de poursuivre, de siècle en siècle, son œuvre hydroscopique. Depuis l'âge de 40 ans, il est vrai, M. l'abbé Paramelle n'a pu continuer, comme maître, de remplir ses fonctions pastorales ; et les biens matériels de ce monde ne sauraient être mis en parallèle avec les biens spirituels de la vie de l'âme. Mais comme la découverte des sources touche à un des besoins les plus impérieux de la vie physique, et qu'elle est dans l'ordre de la Providence, le Département du Lot, avec un juste orgueil, comptera l'abbé Paramelle au rang de ses hommes célèbres et de ses bienfaiteurs de l'humanité.

A. G.

NOTA. — *L'Art de découvrir les Sources*, par M. l'abbé Paramelle, 1 vol. in 8°. En vente, à Cahors, chez M. Calmette, libraire. — Prix 5 fr.

une chaîne pareillement en or massif ce qui ne s'accordait nullement avec sa position ou ses ressources pécuniaires.

La chaîne que Muller s'est procurée chez M. Death a été mise par lui en gage, mardi, dans la Cité, le jour suivant, il a vendu sa reconnaissance à un autre tailleur, un de ses amis, et qui est allemand.

Les employés du chemin de fer se font sûrs de reconnaître l'homme qu'on suppose avoir été dans le wagon avec M. Briggs, et l'on annonce que, dans le cours d'un jour ou deux, on leur montrera le portrait photographié de Muller pour ajouter cet autre anneau à la chaîne de preuves qui ont été déjà obtenues.

Chronique locale.

Par décret Impérial du 18 de ce mois sont nommés :

Procureur Impérial à Figeac, M. Gaussade, substitut à Villeneuve-d'Agen, en remplacement de M. Irat, nommé Procureur Impérial à Macmandé ;

Substitut à Gourdon, M. Delord, avocat, en remplacement de M. Conty, nommé juge à Condom ;

Substitut à Villeneuve-d'Agen, M. Valette, notre compatriote, substitut à Lombez.

Une valeur de 200 fr., a été trouvée à Cahors, Café Trivoli. S'adresser à M^{me} Bonafous, maîtresse de l'Etablissement.

— Trouvera-t-on une bonne fois un remède contre la rage ? En attendant, c'est un devoir de signaler ceux qui sont indiqués par des témoignages dignes de foi ; cette publicité, d'ailleurs, peut être d'un grand secours aux savants dans leurs patientes recherches, et, pour notre compte, nous n'y avons jamais manqué.

Un savant distingué, M. de Thémines, en parlant de la belle étude du docteur Blatin sur la rage chez les chiens, cite un cas de guérison dont il atteste personnellement l'efficacité.

On fit tout simplement mâcher pendant longtemps des feuilles de noyer à une personne mordue par un chien enragé, et on la plongea à plusieurs reprises dans l'eau de mer.

On n'est pas toujours à proximité de la mer, mais on peut se procurer des bains de succédanés, de même, si on n'a pas de feuilles fraîches de noyer, on peut recourir à des extraits ou à des décoctions.

Toujours est-il, affirme M. de Thémines, que la personne sur laquelle on eut le bon esprit d'essayer ce remède, loin de succomber, guérit complètement, et qu'elle se maria quelques années après.

Dans une maladie aussi terrible, rien n'est à négliger : c'est pourquoi nous livrons cette médication à l'examen des praticiens.

THEATRE DE CAHORS.

Demain dimanche, 24 juillet 1864.

LE CAÏD

Opéra comique en deux actes.

Tartufe

Comédie en cinq actes, de Molière.

On commencera à huit heures.

Les secondes représentations, même des chefs-d'œuvre, lorsqu'elles sont données à peu de distance, des premières, n'attirent guère de monde dans notre petite ville. On comprend aisément que le répertoire ait besoin d'être sans cesse renouvelé quand le public reste le même et que son éducation musicale est peu avancée.

MM. Roux, St-Charles et M^{lle} Bonconsiglio, ont été fêtés plus que jamais. M. Roux qui dit avec un sentiment vrai d'un puissant effet, et qui arrive à l'ut de poitrine sans beaucoup d'efforts et sans cesser de prononcer distinctement, peut, en régularisant par de sérieuses études les qualités hors ligne dont il est doué, devenir un chanteur très-distingué.

Dimanche, pendant la fête votive de Laroque, toujours défavorable au Théâtre, nous avions en La Muelle de Portici. Il y avait des lacunes regrettables à l'orchestre, et cette représentation a été des moins satisfaisantes, quoique l'interprétation de nombreux morceaux ait été très-applaudie. Citons parmi ces morceaux : Bonheur du rang suprême... Oh! moments enchanteurs... Arbitre d'une vie... par M^{lle} Bonconsiglio, Repose en paix, je veillerai sur toi... par M. Roux. Le populaire duo : Amour sacré de la patrie... par M. Roux et M. Gay, l'énergique Pietro, enfin le magnifique chœur de la prière.

La charmante M^{me} Gay et M. Prietz, ont été irréprochables dans la petite comédie-proverbe : Pas de fumée sans Feu.

M^{me} Delamare et M^{me} St-Charles, qu'on a revues avec plaisir, MM. Cavé, Prietz, Laval et Siméon ont bien joué un mélodrame de Bouchardy : Le Sonneur de St-Paul, qui a vieilli. Pourquoi ces artistes n'abandonnent-ils pas des œuvres plus littéraires ? Ils y gagneraient comme le public.

M. St-Charles s'est tenu à la hauteur de sa réputation ; il a chanté son rôle avec beaucoup d'ampleur et de puissance ; il méritait un rappel, surtout au premier acte.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Nous lisons dans l'Aigle de Toulouse, du 18 : Hier, vers deux heures de l'après-midi, un violent orage, accompagné de grêle, a fondu sur notre ville.

Il serait difficile d'énumérer les désastres causés par cette grêle, qui, pendant près d'une demi-heure, est tombée dru et serrée, et de la grosseur d'une noisette. Les vitres de la façade du Capitole, ainsi que celles d'un grand nombre de maisons particulières, ont été brisées. Sur les allées Louis-Napoléon, trois beaux arbres ont été coupés par le milieu du tronc. Presque tous les jardins de notre ville ont horriblement souffert. Mais là ne se bornent pas les calamités. Dans la banlieue et notamment à Croix-Daurade, à Lalande, à Lardenne, à Saint-Simon, à Cugnax, les vignes sont littéralement hachées, et tout l'espoir de la récolte est perdu.

Dans l'île des Ramiers et aux environs, on signale des dévastations énormes, des pêcheurs, surpris par la tourmente, ont été blessés plus ou moins grièvement par la chute des arbres.

Sur l'allée Saint-Agne, cinq personnes s'étaient réfugiées sous un hangar. Un arbre, en tombant, a effondré la toiture, en a tué trois et blessé deux.

M. le procureur impérial, averti de ce sinistre, s'est immédiatement transporté sur les lieux. La gendarmerie, les pompiers et une compagnie d'artillerie, détachée avec des fourgons, ont fait preuve de beaucoup d'humanité et de zèle.

Au moment où nous mettons sous presse, on nous assure que le grêle a causé ses ravages sur un rayon d'environ vingt-cinq kilomètres.

A tous ces détails, l'Aigle du lendemain ajoute les suivants dont il garantit l'authenticité :

Un homme, âgé de 38 ans, une femme, âgée de 35 ans, et deux petites filles, l'une de 14, et l'autre de 4 ans, se dirigeaient sur la route de Saint-Agne, montés sur un chariot, trainé par un âne, lorsque, surpris par l'orage, ils cherchaient un abri derrière un mur en construction, non loin de la route. Ce mur, d'une hauteur de six à sept mètres, s'écroula subitement, ensevelissant ces quatre personnes sous ses décombres.

L'homme et la petite fille, âgée de quatre ans, ont été tués sur le coup. La femme et la fille, âgée de quatorze ans, ont été grièvement blessées. Quoique l'orage continuât, plusieurs cultivateurs du voisinage accoururent à leurs cris. Retirées de dessous les décombres, les soins les plus pressés leur ont été prodigués, et elles ont été ensuite transportées à l'hospice.

Une autre femme, la nommée Pétronille Blanc, épouse Combes, demeurant à Lalande, surprise par l'orage avec sa petite fille, âgée de six ans, se réfugia dans la guérite de l'aiguilleur du chemin de fer. Cette guérite fut renversée, par les efforts du vent, sur elle et sur son enfant et lui cassa un bras, en lui faisant, en outre, plusieurs contusions à la figure.

La petite fille n'a eu aucun mal. — Un meurtre horrible vient d'être commis dans la commune de Vergt-de-Biron, par le sieur Jean Sirogne, jeune, sur la personne de son frère aîné. La victime a reçu un coup de faux dans le côté, qui lui a donné instantanément la mort.

Sirogne aîné laisse une veuve et plusieurs enfants.

(Journal de Bergerac.)

L'imprudente coutume de sonner les cloches pendant les orages n'a pas encore disparu de nos campagnes. L'enseignement que les accidents qui en sont la conséquence apportent avec eux, n'a pu triompher complètement d'un usage conservé dans quelques localités avec une déplorable obstination. Nous voudrions que le fait suivant fût enfin un avertissement salutaire pour les habitants de nos campagnes.

On nous écrit de Puéchoursi (canton de Cuc-Toulza), le 18 juillet :

« Dimanche dernier, vers les deux heures de l'après-midi, tout dans l'atmosphère faisait pressentir l'approche d'un violent orage ; le tonnerre grondait dans le lointain. Une soixantaine de personnes étaient réunies dans la petite église de Puéchoursi où le curé faisait une instruction aux enfants de la paroisse. La personne qui sonne la cloche, une vieille femme de 75 ans, était montée au clocher et attendait l'ordre de sonner les vèpres ; voyant l'orage se rapprocher et près d'éclater, elle s'imagina de sonner pour l'éloigner. A peine la petite cloche a-t-elle retenti deux ou trois fois, que la foudre éclate sur l'église avec un fracas épouvantable : l'enceinte se remplit de fumée, une forte odeur de soufre l'envahit, quelques personnes voient une vive lueur serpenter le long de la grille du chœur et disparaître. Dépeindre la terreur des assistants serait chose impossible : à l'exemple de leur pasteur, tous s'étaient jetés à genoux ; les enfants pleuraient, les plus jeunes poussaient des cris d'effroi. Cependant, au bout d'un moment, le curé se relève, porte les yeux autour de lui et voit qu'il n'y a aucun malheur à déplorer : il encourage ses paroissiens et tous offrent au Ciel de ferventes actions de grâces. La femme qui avait sonné la cloche et qui pouvait être la première victime de son imprudence, avait été aussi heureusement épargnée.

» Si les effets de la foudre ne s'étaient pas produits d'une manière autrement fâcheuse dans l'intérieur de l'église, on put voir bientôt à l'extérieur des traces de son redoutable passage. Un bel ormeau, planté à quelques pas de la porte de l'édifice, avait été atteint par le fluide électrique. Deux de ses plus fortes branches étaient brisées et le tronc était profondément sillonné sur une largeur de plusieurs centimètres.

» Il est certain que cet événement, qui pouvait avoir des suites terribles, a été occasionné par l'imprudence de sonner la cloche au moment où l'orage allait éclater. Ce n'est pas le premier fait de ce genre qui se produit dans nos campagnes : celui-ci sera, nous l'espérons, une leçon pour l'avenir. » (J. du Tarn).

Pour la chronique départementale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

Chambre des Communes. — M. Ayrton interpelle le ministre à l'égard de la garantie donnée par l'Angleterre à la Prusse pour la possession paisible de ses provinces saxonnes lors du traité de Vienne. L'honorable membre désire savoir si l'Angleterre a adressé des représentations à la Prusse dans ce sens que, si la Prusse persistait à s'écarter du traité qui établit les limites et les conditions de la confédération germanique, l'Angleterre ne se considérerait plus comme liée par cette garantie.

Lord Palmerston répond qu'aucune communication pareille n'a été faite à la Prusse. Le ministre pense qu'il ne serait pas à propos de suivre l'exemple de la Prusse à cet égard. Le cabinet de Berlin s'est cru autorisé à répudier le traité de 1852 parce que le Danemark n'a pas rempli certaines obligations qui n'avaient aucun rapport avec le traité. L'Angleterre ne peut pas suivre cet exemple et répudier le traité de 1852 parce qu'une transaction sans aucun rapport avec ce traité a eu lieu en 1863-64.

M. Packington demande quelle est la situation exacte en regard au traité de 1852 ?

Lord Palmerston répond que la situation, à l'égard de ce traité, est la même que pour tous les traités, dont les conditions ne paraissent plus applicables aux signataires. Toutes les parties contractantes du traité de 1852 ont participé à des négociations dont le but était de modifier ce traité dans certaines parties.

M. Osborne attaque la politique du gouvernement relativement au Brésil et condamne la loi votée sous le cabinet Aberdeen.

Lord Palmerston défend la politique du gouvernement. Il nie que les relations politiques entre les deux pays aient exercé une influence sur leur commerce qui a doublé depuis 1860. Quant à la traite des nègres, le ministre doit rappeler que sur sept millions et demi d'habitants, le Brésil possède trois millions d'esclaves. Les négociations en vue d'une médiation du Portugal continuent. Lord Palmerston espère qu'elles pourront avoir un résultat satisfaisant en établissant les rapports entre les deux pays sur un pied amical.

AMÉRIQUE.

Les troupes confédérées, dans le Maryland, se sont occupées à détruire le chemin de fer de Baltimore et de l'Ohio. Elles ont enlevé les récoltes dans la vallée de Shenandrah et pris des chevaux du bétail et autre butin. Hemter arrive en toute hâte de Pétersbourg, mais il n'est pas possible qu'il atteigne le théâtre des opérations avant dix ou douze jours.

Une panique extrême règne dans les comtés limitrophes, et l'on conçoit des inquiétudes sérieuses pour la sûreté de Washington et Baltimore. Grant se dispose à enlever les ouvrages des confédérés à Pétersbourg en les bombardant.

On a constaté que les pertes de Wilson, dans la dernière affaire, avaient été de 2 à 3,000 hommes.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, 22.

Le bruit court à Bade que l'Empereur Napoléon III doit s'y rencontrer, à la fin d'août, avec le roi de Prusse.

— Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à St-Cloud, sous la présidence de l'Impératrice.

— M. Dronyn de Lhuys devait rester à Vichy jusqu'à ce jour, samedi.

— On assure que le général de Martimprey quittera incessamment le poste qu'il occupe en Algérie et qu'il sera élevé à la dignité de sénateur.

Un journal prétend savoir de manière certaine, dit-il, que le futur gouverneur général de l'Algérie sera le maréchal Mac-Mahon. La feuille en question serait fort en peine d'invoquer aucun témoignage sérieux à l'appui d'une affirmation si tranchante.

— La police de Londres a enfin découvert, et probablement arrêté l'assassin de M. Briggs. Ce serait un nommé Muller, qui, après avoir déjoué toutes les recherches, se serait embarqué pour les Etats-Unis. On a mis un vapeur de l'Etat à sa poursuite.

— On annonce la mort de John Quiney, l'un des fondateurs de la république américaine, C'était le dernier débris qui rappelait l'époque de l'immortel Washington.

— On écrit de Madrid que le voyage à Paris du roi d'Espagne n'aura lieu qu'après le 15 août.

— Dans les bureaux du ministère de la guerre, on prépare déjà le travail de classement et de congédiement des militaires faisant partie de l'armée expéditionnaire du Mexique, sauf le régiment qui doit servir de noyau pour la légion étrangère, ces corps de toutes armes rentreront en France, dit-on, avant la fin de l'année.

— Le roi des Belges, qui voyage incognito sous le nom de comte des Ardennes, a passé la soirée d'hier et la matinée d'aujourd'hui au Grand-Hôtel. S. M. est attendue demain à Vichy.

Pour extrait : A. LAYTOU.

La manie des parents de chercher à faire des fonctionnaires de leurs enfants.

La manie de faire de ses fils des fonctionnaires, de ses filles des femmes de fonctionnaires n'a pas encore cessé dans les petites villes et même dans les villages. On trouve partout des artisans, des fermiers qui, sitôt qu'ils ont amassé un peu d'aisance, nourrissent dans l'âme de leurs enfants les plus chimériques ambitions, et au lieu de leur assurer une existence honorable sous leur propre toit, les poussent à une vie aventureuse, où ils jouent souvent le repos de leur famille avec leur propre avenir.

Un fait récent démontre à quel point la manie des places a encore d'intensité.

L'administration des finances reçoit tous les ans des surnuméraires, qui doivent remplir certaines conditions d'âge et de capacité. La perspective n'est rien moins que séduisante ; deux ans de travail sans rien gagner ; dix ou douze années ensuite à passer dans des emplois faiblement rétribués qui, pour la majeure partie des postulants, sont le bâton de maréchal.

N'importe ! le courant des préjugés entraîne la masse du côté des places. Cette année, telle était l'affluence des solliciteurs, que l'administration a dû leur répondre par une lettre autographiée, où on lit :

« Le nombre des postulants est tellement considérable que le ministre se voit dans l'impossibilité de les convoquer tous pour les examens d'admissibilité. Il regrette d'avoir à informer M... qu'il n'a pu être compris sur la liste de ceux qui seront appelés. »

A force de se voir ajournés et éconduits, espérons que les candidats finiront par comprendre qu'il y a autre chose à faire dans la vie que de tenir une plume dans un bureau, et que la vie agricole, entr'autres, offre à tous les hommes doués d'intelligence, de courage et pourvus de quelques avances, les moyens de faire bonne figure dans le monde, en servant aussi noblement leur pays que les plus honorables employés.

Pour extrait : A. Laytou.

PLACEMENT HYPOTHÉCAIRE.

CLOTURE DE LA SOUSCRIPTION

LE 31 JUILLET COURANT

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DES BOULEVARDS DU TEMPLE

Emission de huit mille obligations de 500 fr.

Garantie : 1^{re} hypothèque sur NEUF MILLE mètres de terrain et sur les immeubles à la construction desquels seront employés les fonds de cette émission ; savoir : Trois Théâtres dont les baux sont signés, une Salle de concerts et sept Maisons bourgeoises. Le tout évalué HUIT MILLIONS.

Remboursement. Outre l'intérêt à 5 0/0 payable par semestre, le remboursement

s'effectuera en 31 annuités, soit 258 obligations par an, avec bénéfice progressif, de 25 fr. par an.

Versements : 50 fr. en souscrivant, 75 fr. à la répartition, 75 fr. un mois après, et 30 fr. par mois pendant les 10 mois suivants.

On souscrit à Paris, au siège social, boulevard du Temple, 36, et de la province, par l'envoi des billets de banque ou de valeurs sur Paris à l'ordre de M. AMIEL, directeur général.

On souscrit aussi chez les banquiers correspondants de la Compagnie.

EMPRUNT ROMAIN 5^o DE 50 MILLIONS DE FRANCS.

(Décreté par bref Pontifical du 26 Mars 1864.)

Obligations au porteur de 100 fr., 500 fr., 1,000 fr., rapportant 5 fr., 25 fr., 50 fr., d'intérêt annuel par coupons semestriels, payables au porteur le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril à Rome, Naples, Paris, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, Londres, Dublin, Francfort, Vienne, Munich, Berlin, Lucerne, Madrid, Lisbonne. — Remboursement en 36 ans par tirage annuel.

Principales Conditions de l'emprunt. — Avantages de la Souscription.

1^o Les obligations de 1,000, 500 et 100

francs, seront émises au pair. Le paiement se fera contre remise du titre.

Les conditions sont celles de l'emprunt de 1860; la souscription entraîne le versement immédiat.

2^o La rente de 5 % prendra cours à partir du 1^{er} avril dernier. Elle sera payable par moitié, le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril de chaque année, entre autres au siège de la Banque de Crédit Foncier et Industriel, à Paris, rue du Helder, n^o 3, chez les Agents et les banquiers ordinaires du Gouvernement romain.

Les souscripteurs profiteront ainsi des intérêts courus depuis le 1^{er} avril dernier;

3^o L'amortissement se fera au pair, par tirage annuel au 1^{er} juillet, et le remboursement des certificats sortis, le 1^{er} octobre suivant. Il est destiné à cette fin, dès l'année 1865, 1 % du capital, ainsi que les intérêts des obligations qui seront remboursées.

On souscrit à Paris, à la Banque de Crédit Foncier et Industriel, rue du Helder, n^o 3.

On peut verser les fonds, dans les succursales de la Banque de France, au crédit de M. Alfred de BIZEMONT, rue du Helder, n^o 3.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Aucun changement à signaler dans la situa-

tion des affaires vinicoles. Toujours plus de calme qu'on n'en souhaiterait; continuation de meilleurs avis des vignobles.

Les spiritueux n'ont pas reculé, ils ont même avancé quelque peu; nous trouvons les 3/6 Nord à 63 fr. 50 c., et ceux de Languedoc à 88 fr., avec peu d'affaires.

Les eaux-de-vie restent dans le même état; on ne compte pas sur une amélioration avant un grand mois au plus tôt.

Les vins sont dans une position d'expectative; les cours se maintiennent mieux cette semaine à l'entrepôt du quai St-Bernard, par suite des avis du Midi signalant l'envahissement de l'oïdium sur presque tous les vignobles, la sécheresse en outre est anormale; dans l'Hérault particulièrement on craint le grillage des fruits.

Les arrivages perdent chaque semaine de leur importance par les voies ferrées.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 20 juillet Alos (Laurence), rue Ste-Barbe.
- 20 — Pelegrin (Marius-Louis-Paul-Nicolas), rue Impériale.
- 21 — Marconnié (François), rue des Elus.
- 22 — Sarroy (Marie), à Cavaniés.
- 22 — Faugère (Marguerite), rue du Château.

Mariages.

- 21 — Blanc (Vincent), serrurier, et Gervais (Berthe-Lucie), sans profession.
 - 23 — Cayla (Antoine-Henri), employé de commerce, et Baptiste (Marie), M^{de} de modes.
- Décès.**
- 20 — Filsac (Adeline), 25 jours, rue Coin-de-Las-tié.
 - 20 — Bonhomme (Marie-Anne), célibataire, 60 ans, sans profession, rue du Château.
 - 20 — Guiraudet (Elisabeth), 52 ans, sans profession, rue Ste-Barbe.
 - 23 — Lambertie (Pierre), menuisier, célibataire, 48 ans, rue St-James.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

21 juillet 1864.

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 45	»	» 05
3 p. % emprunt de 1864.	66 25	» 10	»
4 1/2 pour 100	94 50	» 25	»

22 juillet.

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 40	»	» 05
3 p. % emprunt de 1864.	66 45	»	» 10
4 1/2 pour 100	94 50	»	»

32 juillet.

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 40	»	»
4 1/2 pour 100	94 50	»	»

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTEPHELIQUE détruit ou prévient *éphélides* (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosité. — neutralise, comme l'alcali, le venin des piqûres d'insectes. — donne et conserve au visage un teint clair et uni. — Flacon, 5 francs. — Paris, CANDES et Co, boulevard St-Denis, 26. — Cahors, pharmacie VINEL.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liquères en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Le ROB végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iode de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France.

KAROUBA

MOKA SUCRÉ DE L'ALGÉRIE

Préparé par des procédés brevetés s. g. d. g en France et à l'Étranger, REMPLAÇANT LE CAFÉ ET LA CHICORÉE. Le **KAROUBA** se présente sous l'aspect du café grillé et moulu; — on le prépare par infusion comme le café; — dans les mêmes proportions, au moyen des mêmes appareils; — il sert aux mêmes usages. On en fait usage SOIT A L'ÉTAT PUR, SOIT COMBINÉ AVEC LE CAFÉ, SOIT MÉLANGÉ AU LAIT avec lequel il forme un aliment nourrissant et salubre. ASSEZ SUCRÉ PAR LUI-MÊME POUR RENDRE INUTILE TOUTE ADDITION DE SUCRE, — le **KAROUBA** offre, par la modicité de son prix, une ÉCONOMIE DES TROIS QUARTS sur l'emploi des cafés les meilleur marché. Légèrement additionné de rhum ou d'eau-de-vie, il est recommandé, pendant les chaleurs, comme boisson tonique et rafraîchissante. L'usage du **KAROUBA**, déjà répandu dans un grand nombre de familles, convient parfaitement aux malades et aux personnes qui redoutent l'insomnie et les surexcitations produites par le café. — **Prix des 500 grammes: 1 fr.** Entrepôt central: A LA COMPAGNIE FRANÇAISE D'ALIMENTATION RUE DU CYGNE, 4 (Au coin de la rue Saint-Denis).

Eaux MINÉRALES DE MIERS

Par GRAMAT (Lot). Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Lieutaud, médecin du roi et doyen de l'École de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dysenterie, la constipation, la migraine, l'hydropneumonie, l'histérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez Gazette des Hôpitaux.) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est l'asclépiade française sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez France médicale, Union médicale.) DÉPÔT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS A la Pharmacie centrale VINEL, à la pharmacie MIRC et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les FRÈRES CABANES, de Cahors, se chargent du transport des EAUX.

LEPETIT J^{ne}
Rue de la Liberté, à Cahors.
ÉPICERIES — PORCELAINES
COMESTIBLES — CRISTAUX
CHOCOLAT
de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MÉNIER, etc.
LAMPES ET HUILE
DE
PETROLE
LAMPE PERPETUELLE
à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

Etude de M^e PAUL PELLET, avoué à Montauban.

A VENDRE
AU DESSOUS DE LA MISE A PRIX EN 4 LOTS SÉPARÉS
Le domaine de
BOIS FARGUÈS
Situé dans la commune de l'Honor de Cos, canton de Lafrançaise Arrondissement de Montauban, (Tarn-et-Garonne).

La contenance à vendre est de 114 hectares environ. L'adjudication aura lieu le **lundi huit août 1864** à midi précis, à l'audience des criées, dans l'une des salles du Palais de Justice de Montauban. Pour les renseignements, s'adresser à M^e PELLET, avoué, rue de la Comédie n^o 33, à Montauban, Et au S^r LABOUYSSE, régisseur, demeurant sur le domaine.

A LOUER
En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second étage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Ecurie, Remise, Cave et galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fénelon, le tout propice pour tout commerce.
A VENDRE
Une jolie petite Voiture de promenade.
Pour traiter, s'adresser à M. Camille Braud.

SÉVAL, Carrossier,
à Cahors, hôtel des Ambassadeurs,
A l'honneur d'informer ses clients que voulant faire profiter d'une baisse qui vient de s'opérer sur les marchandises, il vient à son tour de réduire le prix de ses voitures et de tous les articles concernant la Carrosserie, Sellerie, Harnais, etc. Ses rapports directs avec les premières fabriques de France, le mettent en mesure de livrer ses marchandises à des prix au dessous de toute concurrence. — Éléance et Solidité garanties à toute épreuve.
MASSABIE
— arquetier —
Dépôt de Feux d'artifice et Articles d'illuminations.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE CARROSSERIE
P. BREIL, rue du Lycée, à Cahors.
FORGE, — CHARRONNAGE, — MENUISERIE, — PEINTURE, — CARROSSERIE, SELLERIE, — HARNAIS, — ARTICLE DE VOYAGE.
Favorisé par la nombreuse clientèle qui a bien voulu m'accorder sa confiance, je viens d'établir, rue du Lycée, un établissement complet de Carrosserie. Etant le seul de Cahors qui réunisse dans mon établissement les cinq différents corps d'état qui concourent à l'art de la Carrosserie, et m'étant adjoind des ouvriers de premier ordre, je puis aujourd'hui défier toute concurrence. Les différents travaux se confectionnant tous dans mes ateliers, sous ma direction, et avec des marchandises de premier choix, offriront aux acheteurs toute garantie d'éléance et de solidité. J'ai également attaché à mon établissement un ouvrier harnacheur qui ne s'occupe que de cette partie. Les prix, toujours proportionnés au fini du travail, seront traités avec la plus grande modicité.

A LA REINE DES FLEURS.



PARFUMERIE DE LAIT DIRIS
L.T. PIVER
Parfumeur de S. M. L'EMPEREUR
SEUL INVENTEUR DU SAVON AU SUC DE LAITUE
et du LAIT DIRIS pour la TOILETTE et le TEINT.
Entrepôt général, boulevard de Strasbourg, 10.
PARIS.
DÉPÔTS dans toutes les villes de France et de l'ÉTRANGER.

GUÉRISON RADICALE DES HERNIES
ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de **PIERRE SIMON.** (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies.) Ecrire à M. **MIGNAL-SIMON**, bandagiste herniaire aux HERBIERS (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu **PIERRE SIMON.** S'adresser aussi à la pharmacie **BRIAND**, aux HERBIERS (Vendée).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
DE LIMOGES.
Capital 1,250,000 fr.
divisés en 2,500 actions de 500 francs.
COMITÉ DE PATRONAGE:
Président: M. Michel CHEVALIER, G. O. ✱, sénateur.
MM. François ALLUAUD aîné, O. ✱, ancien maire de Limoges, ancien vice-président du conseil général;
DALESME, G. O. ✱, général de division du génie (cadre de réserve);
LAPORTE, membre du conseil municipal et de la Chambre de commerce;
PÉCONNET, maire de la ville de Limoges membre du conseil général;
Emile POUYAT, O. ✱, membre du conseil municipal.
Gérant de la société: C. BAILLEMONT, O. ✱ ancien chef de bataillon du génie.
Objet de la Société.
D'après des alignements arrêtés par la ville, construire un quartier neuf pour la population manufacturière;
Revendre par lots une partie des 120,000 mètres de terrains achetés par la Société. Ces terrains ont acquis aujourd'hui une plus-value considérable.
Créer des docks, entrepôts et magasins généraux.
Permettre aux locataires des immeubles de la Compagnie de devenir propriétaires (combinaison du Crédit foncier de France).
Le conseil municipal de la ville de Limoges s'occupe en ce moment des subventions qui doivent être accordées à la Compagnie pour l'établissement des places et rues du nouveau quartier.
Chaque action donne droit:
1^o à 5 p. 100 d'intérêt (art. 33 des statuts);
2^o à 90 p. 100 dans les bénéfices (art 31 des statuts).
La Souscription est ouverte:
A Paris, chez M. Ernest Huguet, banquier de la Société, rue Notre-Dame des Victoires: 32;
A Limoges chez MM. les Banquiers: J.-B. Beaulieu, rue Neuve-Sainte-Valérie, 6;
Brigueil, rue Croix-Neuve, 15;
E. Lamy, rue du Saint-Esprit, 15;
F. Tarneaud frères, rue Banc-Léger, 7.
Et dans tous les autres départements chez MM. les notaires et les banquiers correspondants, chez lesquels on distribue prospectus et tous documents.
On peut aussi envoyer les fonds sous pli chargé ou les verser dans les villes où il existe des succursales de la Banque de France; au crédit de M. E. Huguet, banquier, à Paris, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires.

VERSEMENTS:
1^{er} Quart.
50 fr. en souscrivant;
75 fr. après la répartition.
2^e Quart.
125 fr. quatre mois après.
3^e et 4^e Quart.
Suivant les besoins de la Société.
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.